

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE-  
DE-FRANCE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE  
DE VILLIERS LE MORHIER**

**DURÉE DE L'ENQUÊTE : VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 A 14 H 00 AU  
JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 A 17 H 00, SOIT 35 JOURS**

Par délibération en date du 20 décembre 2014, la commune de Villiers Le Morhier a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme, ainsi que les modalités de concertation.

Par arrêté du 28 septembre 2021, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Villiers Le Morhier.

A cet effet, Monsieur le greffier en chef du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Madame Yvette CHAILLOU en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 22 octobre 2021 à 14 H 00 au jeudi 25 novembre 2021 à 17 H 00, soit une durée de 35 jours.

Un dossier sera déposé à la mairie de Villiers Le Morhier (02 37 82 50 60)

Madame le commissaire-enquêteur tiendra des permanences à la mairie de Villiers Le Morhier :

- Le vendredi 22 octobre 2021 de 14 H 00 à 17 H 00,
- Le samedi 13 novembre 2021 de 09 H 00 à 12 H 00,
- Le jeudi 25 novembre 2021 de 14 H 00 à 17 H 00.

Pendant la durée de l'enquête publique,

- chacun pourra prendre connaissance du dossier :
- sur place à la mairie de Villiers Le Morhier, 9 rue de la mairie, 28130 Villiers Le Morhier,
- sur le site de la commune de Villiers Le Morhier : [www.villiers-le-morhier.com](http://www.villiers-le-morhier.com),

- sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : [www.porteseureliennesidf.fr](http://www.porteseureliennesidf.fr),

- soit sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Villiers Le Morhier,

- soit sur papier à la mairie de Villiers Le Morhier,

Les observations concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Villiers Le Morhier pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Villiers Le Morhier. Elles peuvent également être adressées par écrit :

- soit par courriel à l'adresse suivante : [pluvlm28130@gmail.com](mailto:pluvlm28130@gmail.com)

- soit adressées par courrier en mairie à Madame le commissaire enquêteur :  
Mairie, 9 rue de la mairie, 28130 Villiers Le Morhier.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours et seront consultables sur le site de la mairie de Villiers Le Morhier et communiqués au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, en mairie ou à la communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.

La commune de Villiers Le Morhier mettra en place les règles sanitaires en vigueur, liées à la pandémie COVID 19.